

RAPPORT MORAL AAPPMA de la Nive 2014 Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2014 Saint Jean Pied de Port

Je tiens comme à l'habitude à remercier en premier lieu l'ensemble des <u>bénévoles de</u> <u>l'AAPPMA de la Nive</u>, membres du Conseil d'administration ou conseillers techniques auprès du Conseil d'Administration, qui ne comptent pas leur temps pour que notre association continue à se développer et à travailler dans l'intérêt des pêcheurs et des rivières du bassin des Nives.

Merci aussi à **Glenn DELPORTE et à Andoni JAUREGUIBERRY**, salariés de l'AAPPMA depuis respectivement 5 ans pour Glenn et presque 2 ans pour Andoni.

L'année 2014 fût marquée, le 4 juillet, par une <u>crue centennale</u>, événement d'une intensité exceptionnelle, qui a frappé les populations du Pays Basque de plein fouet, les biens immobiliers, les infrastructures routières et bien sûr pour ce qui nous concerne, les milieux aquatiques. J'y reviens dans quelques instants.

Je voulais auparavant, à l'occasion de la présentation de ce rapport moral, rappeler le sens que revêt pour moi l'achat d'un permis de pêche. On a trop tendance à penser, selon moi, qu'acheter son permis de pêche, c'est réaliser un acte de consommation courante, qui donne le droit de pêcher, sans la contrepartie des devoirs... On pense, également à tort, que choisir telle ou telle AAPPMA, c'est uniquement plébisciter son action ou récompenser son travail.

Je pense plutôt qu'acheter son permis de pêche, c'est avant tout <u>adhérer à une association loi 1901</u>, ce que sont les AAPPMA, en devenir membre, et y accéder au droit de vote et d'expression. C'est aussi s'y investir dans le travail bénévole, participer au quotidien de la gestion administrative et financière, des travaux d'entretien des parcours de pêche, de restauration des milieux etc. etc. Acheter son permis de pêche c'est donc aussi participer au débat contradictoire au sein des AAPPMA et prendre part à la vie démocratique des associations loi 1901 telle qu'elle est dictée par les statuts types. Autrement dit, il est pour moi inutile de boycotter telle ou telle AAPPMA pour signifier son désaccord avec une politique de gestion. Il est beaucoup plus opérant d'y adhérer pour y faire valoir son point de vue et alimenter le débat.

Je réaffirme ce principe pour couper court à tous les débats qui ont eu lieu sur les réseaux sociaux, et pour indiquer à tous les détracteurs de l'AAPPMA de la Nive, qu'ils ont fait fausse route en délivrant des permis d'une fédération de pêche voisine (ce qui est par ailleurs illégal), ou en proposant des pétitions qui resteront lettre morte, à défaut d'affronter le débat interne.

Parmi les décisions majeures prises par notre AAPPMA en 2014, et mises en application en 2015, figurent la proposition et la <u>création de deux parcours de pêche spécifiques</u> :

- Un parcours pêche de la carpe de nuit sur toute la deuxième catégorie du domaine public de la Nive. Ce parcours nous a été suggéré par les carpistes eux mêmes, et je remercie ici Lilian Haristoy et Damien Pitarch d'avoir présenté ce dossier, et de s'être investi pour le soutenir devant le Conseil d'Administration. Ce parcours représente une vraie nouveauté pour l'AAPPMA de la Nive, qui devra, en 2015, être attentive à sa gestion, notamment au niveau de la garderie et de la relation avec les riverains. Ce parcours fait l'objet d'un plan d'action prévisionnel pour 2015.
- Deuxième parcours d'importance pour la saison 2015, qui fait aussi l'objet d'un plan d'action prévisionnel, <u>le no kill, d'environ 17 km</u>, se situant sur le domaine public de la grande Nive, de la commune d'Ascarat jusqu'à la confluence avec le Bastan sur la commune de Bidarray.

Ce parcours a fait l'objet de beaucoup de commentaires sur les réseaux sociaux, il fût également le sujet de quelques reportages sur la télévision locale. C'est en effet, de par sa longueur, l'un des parcours no kill les plus importants de France.

Nous avons décidé la création de ce parcours, en collaboration avec la Fédération Départementale de pêche, qui a soutenu ce dossier auprès de la DDTM.

Les différentes pêches électriques, effectuées par l'ONEMA depuis plusieurs années sur ce secteur, ont montré, à la suite de la crue de juillet 2014, une baisse significative des populations piscicoles. L'effet dévastateur de cette crue, du point de vue morphologique, a été d'une rare intensité, et des zones entières ont été transformées, avec des déplacements majeurs de granulats.

Il était donc incontournable pour nous, gestionnaires des milieux, de concevoir un plan de protection de la faune piscicole sur ce secteur ; Un plan qui devait à la fois épargner l'halieutisme et sauvegarder les populations piscicoles survivantes. Le no kill de la Grande Nive a été créé dans cet esprit, avec une réglementation la moins contraignante possible : Toutes les techniques de pêche sont autorisées dès lors qu'on la pratique avec un hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé, et une épuisette obligatoire pour abréger les combats, et bien sûr, remise à l'eau obligatoire des prises, toutes espèces confondues.

J'ajoute, au sujet des crues de Juillet 2014, que dès le 7 juillet 2014, j'ai personnellement contacté le Président de l'APRN pour lui proposer une rencontre aux fins de se concerter sur les décisions à prendre sur le Bassin des Nives ; Aucune réponse ne m'est parvenue à ce jour...

Cette dernière question est une transition idéale pour moi pour parler un peu du <u>contexte</u> <u>de la pêche au Pays Basque</u>. En remontant le temps dans les registres de l'AAPPMA, il apparaît que l'évocation de l'APRN est récurrente et que tous les ans depuis les années 60, cette question est évoquée en Assemblée Générale. Je ne déroge donc pas à la règle...

L'année 2014 aura vu, une fois de plus, l'APRN mettre en cause l'AAPPMA de la Nive devant les élus du Conseil Général, pour la question des <u>Baux de Pêche du Département</u>. Selon elle, l'AAPPMA de la Nive, qui s'est engagée à respecter la réciprocité dans le bail qui la lie au Conseil Général sur ses baux de pêche, ne respecte pas son engagement sur le territoire de la <u>commission Syndicale de Cize</u>, où la réciprocité ne s'applique pas, et où l'AAPPMA de la Nive est co gestionnaire avec l'APRN. Ce faisant, l'APRN dénonce la validité du bail de cession des droits de pêche passé entre le CG64 et l'AAPPMA de la Nive, et souhaite accéder à ces baux...

Je ne reviendrai pas sur le contexte de la Commission Syndicale de Cize, un document retraçant l'histoire « halieutique » de ce territoire a en effet été présenté et remis à la FD64 lors d'un CA consacré à ce problème.

<u>L'AAPPMA de la Nive revendique sur cette question, le soutien total de la FD64</u>, et le maintien dans le dispositif fédéral de la réciprocité. S'il est envisagé un règlement de cette question en confiant les baux du CG64 directement à la FD64, cela reviendrait à ne pas reconnaître l'engagement de l'AAPPMA de la Nive dans la réciprocité, et surtout à ne pas reconnaître l'AAPPMA de la Nive en tant que dépositaire de la réciprocité sur le Bassin des Nives.

J'engage tout le monde, services de l'état, élus des communes, des Communautés de communes, du Département et l'ensemble des représentants du monde de la pêche, à prendre conscience de cet état de fait et à <u>soutenir l'AAPPMA de la Nive dans sa dynamique réciprocitaire</u>, en lui permettant d'accéder ou de conserver les baux de pêche dont elle est ou serait la détentrice légitime. A défaut, l'AAPPMA de la Nive est en danger.

J'ajoute que laisser l'accès de ces parcours de pêche (rappel :détenus par des personnes Publiques) à l'APRN, pose question au regard du *comportement intolérable de cette association que je mets en cause ici publiquement*. L'APRN n'a en effet aucune volonté de gestion concertée (Cf. plus haut) sur les territoires partagés. L'APRN refuse le contact et le dialogue. Elle a adopté de surcroît en 2014 une politique de vente de cartes de pêche pour le moins choquante : Vente de cartes papier, contrairement aux indications Fédérales, sans reversement des cotisations obligatoires... On notera à cet égard une baisse des ventes officielles de plus de 800 cartes APRN sur 2014 : De quoi s'agit-il ? D'un désintérêt des pêcheurs pour le principe de non réciprocité ? On ne retrouve ces pêcheurs nulle par ailleurs. D'une manœuvre indélicate pour échapper à la contrainte du versement des cotisations Fédérales ? Je vous laisse à votre réflexion, je trouve pour ma part scandaleux de laisser faire sans réagir...

Et je referme ce chapitre pour prendre le temps de regarder les <u>réalisations de</u> l'AAPPMA de la Nive en 2014 :

Je rappelle que ce rapport moral pour l'année 2014, est avant tout le fruit d'un travail collectif, mené avec enthousiasme par notre conseil d'administration, que je représente donc ici en ma qualité de Président de l'AAPPMA.

Je voudrais aussi rappeler, comme à chaque fois que j'en ai l'occasion, que nous avons en charge la gestion d'un réseau hydrographique d'une importance et d'une qualité exceptionnelle. Les Nives du Pays Basque font partie intégrante de la culture locale, et sont une destination pêche de tout premier plan à l'échelle nationale. C'est donc une lourde responsabilité qui nous incombe, mais aussi une tâche exaltante.

En 2014, L'AAPPMA de la Nive a poursuivi son action, en partenariat avec la FD64, engagée depuis 2011 dans le cadre des **Brigades Vertes.**

Les financements que nous percevons dans ce cadre, nous permettent en effet de mettre en œuvre ce programme départemental, sur lequel nous reviendrons en détail tout à l'heure avec la présentation technique de Glenn et Andoni. L'AAPPMA Nivelle Côte Basque est également un partenaire privilégié pour nous, et elle intervient dans le cadre d'un conventionnement sur la partie Nive Aval.

Notre intervention, en 2014, a concerné la <u>connaissance et le suivi des milieux</u> <u>aquatiques, ainsi que la réalisation de travaux « Milieux »</u>, déterminés par les diagnostics réalisés sur la période 2011-2013 : Travaux d'aménagement de busages routiers pour restaurer la continuité écologique, travaux de restauration de frayères, notamment sur la deuxième catégorie. Glenn nous fera dans un instant le point détaillé de toutes ces réalisations en vous présentant son exposé technique.

En 2014, et conformément à nos engagements de 2013, nous avons également poursuivi notre collaboration avec MIGRADOUR, et signé une nouvelle convention de partenariat qui nous a permis, avec l'AAPPMA Nivelle Côte Basque également, de poursuivre les opérations de recensement et de marquage des poissons migrateurs sur les stations de contrôle d'Ustaritz, Halsou et Saint Pée sur Nivelle. Andoni interviendra dans quelques instants également, pour vous présenter succinctement cette partie de son activité, ainsi que son travail en 2014, notamment celui portant sur la garderie et la régulation du Grand Cormoran.

Les deux emplois ont été préservés en 2014. Monsieur DELPORTE par la poursuite d'un CDI, et Monsieur JAUREGUIBERRY par le renouvellement d'un contrat à durée déterminée. En 2015, ces deux emplois seront maintenus, avec un CDI pour Monsieur JAURREGUIBERRY.

Concernant les ventes de cartes 2014, elles ont sensiblement progressé, dans un contexte de baisse générale à l'échelon national. Xavier PAGOAGA vous livrera le détail de ces ventes dans son rapport financier.

Notons cependant la vente de 1511 cartes majeurs (1306 en 2013), 67 cartes femmes (53 en 2013), 159 jeunes de 12-18 ans et 299 cartes de -12 ans, soit 458 mineurs (375 en 2013).

En 2014, toutes les cartes ont été vendues sur internet. Nous avons participé à l'équipement informatique de nos dépositaires, qui proposent désormais ce service aux pêcheurs.

Pour l'année 2014, l'AAPPMA de la Nive est « excédentaire » et participe au rééquilibrage départemental à hauteur d'environ 1400 euros de reversement à la fédération. C'est un signe de bonne santé...et de solidarité envers les AAPPMA du département.

L'AAPPMA de la Nive a continué cette année, grâce à Glenn DELPORTE, diplômé BPJEPS « Guide de pêche », à proposer des **interventions pédagogiques** en milieu scolaire ou péri scolaire. Ces animations ont eu lieu en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin versant des Nives, dans les écoles de St Jean Pied de Port, Ustaritz, Arrossa, Itxassou, Cambo et Espelette. L'atelier Pêche Nature a pris en charge des jeunes des communes de St Jean Pied de Port et Ustaritz. Quelques prestations de guidage ont été effectuées. Glenn vous présentera cela dans son rapport d'activité.

En 2014, l'AAPPMA de la Nive qui détient la gestion des baux du **domaine public de la Grande Nive**, a continué d' y assurer l'entretien, le gardiennage et le panneautage.

Diverses actions ont été menées sur la <u>deuxième catégorie</u>, sous la houlette de Francis Etcheverry, que je remercie ici chaleureusement. Je renvoie également pour le détail au rapport d'activités de Glenn.

l'édition 2014 du Salon « Pêches en Pays Basque » organisé cette année, comme nous l'avions prévu en 2013, à Saint Martin d'Arossa, sur les bords du parcours no kill de la Grande Nive . Ce salon a eu lieu le dimanche 1er juin 2014. De la pêche bien sûr, et toutes techniques représentées, mais aussi une expo vente de produits gastronomiques régionaux, des animations pour les enfants, un point restauration.La Commune de Saint Martin d'Arossa, l'office de Tourisme de Garazi, le CDT et la fédération départementale de pêche ont été nos partenaires sur cet événement, que nous pensons renouveler en 2016.

Plan d'actions 2015

Projets 2015 sur le bassin des Nives. (soumis au vote de l'AGO 2015)

- Mise en place de travaux de restauration de frayère autour des sites repérés dans le cadre des Brigades Vertes Nive aval (élagage, plantation ...): Poursuite des travaux.
- Aménagement de frayère à brochet
- Suppression d'embâcles sur les ruisseaux secondaire de la Nive et nettoyage de deux ruisseaux.
- Lutte contre les pollutions, traitement d'un rejet important identifié sur la Grande Nive.
- Mise en place d'un chantier école (Nettoyage de berges, élagage etc.)
- Formation des équipes du service des routes du CG64 sur la problématique des busages.
- Animation de l'école de pêche et du club mouche Errobi, interventions dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire (Ecoles du bassin).
- Développement d'un projet « poissons migrateurs » (Aménagement de pools, développement halieutique).
- Surveillance et suivi du tronçon classé en no kill Bidarray-Ascarat : Suivi des prises, suivi des pêcheurs, pêches électriques, garderie.
- Surveillance et suivi du parcours carpe de nuit en 2ème catégorie : Suivi des prises, suivi des pêcheurs, garderie.

Nous allons enfin en 2015, continuer d'animer les différents programmes dans lesquels nous sommes engagés :

- La collaboration avec MIGRADOUR, pour assurer la gestion, en collaboration avec l'AAPPMA Nivelle Côte Basque, des stations de contrôle migrateurs d'Ustaritz, Halsou et Saint Pée sur Nivelle.
- La poursuite du **programme Brigades Vertes**, pour la poursuite d'une phase d'actions concrètes, qui devra mobiliser bénévoles et professionnels.

Tout comme l'an passé, je voudrais terminer ce rapport moral 2014 par une mention spéciale à Xavier PAGOAGA, notre Trésorier et vétéran du Conseil d'administration, qui effectue un travail remarquable. L'augmentation de l'activité de l'AAPPMA de la Nive, se traduit aussi par un travail de gestion administrative et financière de plus en plus complexe (Gestion des salaires, gestion des véhicules, etc.). La qualité de son travail à cet égard est exemplaire.

Bonne saison 2015 à tous et prenez du plaisir sur les Nives. Merci de votre attention.

Le 31 janvier 2015

Didier MINVIELLE-DEBAT Président de l'AAPPMA de la Nive